

Le centre sportif à l'échauffement



27.08.2020

**Première étape d'information sur le projet du district, mardi à Neirivue.
Des questions, peu de piques**

STÉPHANE SANCHEZ

Neirivue » Prise de température mardi soir à Neirivue: Pascal Lauber, président de l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG), donnait la première des six séances d'information publique qui se tiendront jusqu'au 9 septembre dans le district, en vue de la votation du 27 septembre sur le Centre sportif régional de la Gruyère. L'auditoire – une vingtaine de personnes – s'est fendu de quelques questions pointues, mais aussi de félicitations.

Pas d'attaque dirigée contre le programme prévu, constitué d'un bassin de natation de 25 m avec 8 lignes d'eau, d'un bassin d'apprentissage, d'une fosse de plongeon et d'une pataugeoire, ainsi que d'une patinoire, d'une halle de gym double et d'une halle d'agrès. Seul un intervenant s'est interrogé sur l'absence d'hébergement sur le site, pourtant censé devenir une référence nationale en matière de camps d'entraînement.

Pas d'hôtel, mais...

«L'idée initiale était de confier à un promoteur privé la construction d'une partie hôtelière, retrace Pascal Lauber. Mais aucun privé ne s'est lancé. Par ailleurs, cette offre ne faisait pas partie du concours et il n'est pas possible de modifier le cahier des charges.» Ce manque d'offre hôtelière est «un peu négatif», concède le président de l'AISG. «Mais un club pourrait louer un chalet ou un hébergement dans la région. Ce ne serait pas vraiment un

problème.» Reste d'ailleurs une possibilité: la ville de Bulle destine la vaste surface de terrains situés au nord-ouest du site (Les Boutey et La Leyvra) au développement futur du sport.

L'AISG aux commandes

Autre point soulevé: la présence du consortium de construction HRS-Grisoni-Zaugg-JPF dans le schéma juridique d'exploitation. Le trio y figure comme intermédiaire entre Espace Gruyère, exploitant, et l'AISG, appelée à couvrir le déficit d'exploitation. Peut-on «éliminer cet intermédiaire?» demande un auditeur.

Réponse de Pascal Lauber: «Selon le concours, l'AISG ne peut exploiter en direct le centre.» Le consortium était en effet appelé à désigner un exploitant, à moins que les communes ne trouvent un partenaire meilleur marché. C'est cette dernière option qui a finalement prévalu.

«Espace Gruyère déterminera les besoins en personnel et élaborera un budget qui sera soumis à l'AISG, laquelle a déjà réalisé cette analyse. Il n'y aura pas de marge versée au consortium, que ce soit pour le risque ou pour des coûts de fonctionnement. Par rapport à l'option présentée par le consortium, cela contribue à faire passer le coût par habitant de 102 à 68 francs», note Pascal Lauber. Pour mémoire, le déficit d'exploitation annuel atteindrait 1,73 million de francs, sans compter 2 millions de francs d'intérêts et d'amortissement. A noter que ces coûts annuels font pour l'instant l'impasse sur des frais de rénovation, qui reviendront certainement sur la table dans une dizaine d'années, précise le président.

Dernier point saillant: le coût du projet ne sera pas de 54,55 millions de francs. S'y ajouteront en effet l'achat du terrain à la ville de Bulle, à prix coûtant (1,6 mio de fr.) ainsi que des frais d'aménagement du territoire (1,9 mio) et des imprévus (2,5 mio). Ces trois postes seront couverts par la subvention cantonale de 6 millions à laquelle le dossier peut prétendre. Mais l'engagement des communes, sur lequel porte le référendum du 27 septembre, est bien de 54,55 millions de francs, insiste Pascal Lauber. Et de rassurer l'auditoire sur les estimations de l'architecte, qui a dessiné la patinoire de Bienne.

Un projet salué

Mardi soir, d'aucuns ont salué l'introduction d'un critère qui atténuera l'ardoise de chaque commune en fonction de son éloignement du centre sportif. En marge de la séance, certains relevaient aussi le choix du site et l'adéquation de l'offre aux besoins, en particulier en matière d'heures de natation. «Il y aura enfin des cours pour tous les écoliers du district. D'ailleurs, si on ne fait pas ce centre, il faudra construire une piscine», observait un citoyen.

Pascal Lauber espère un oui massif le 27 septembre. Le vote influencera en effet celui des assemblées communales de fin d'année, vote lui aussi décisif. Il s'agira alors d'autoriser l'ASG à devenir maître d'œuvre: «Si une seule commune dit non, le projet sera alors abandonné, faute d'exécutant.»

Les séances d'information (20 h): hier à Riaz; 1er septembre, Sâles, La Lisière; 2 septembre, Hauteville, salle Otavella; 8 septembre, Charmey, halle de gym; 9 septembre, Bulle, Hôtel de Ville.

www.centresportifdelagruyere.ch